

d'ajouter de l'albumine aux poudres à pâte tant à cause des abus frauduleux résultant de ce qu'on appelle l'Épreuve de l'eau froide" ou l'Épreuve du verre d'eau qu'à cause de la quantité d'albumine ajoutée en si petite quantité qu'elle ne possède aucune valeur tangible.

Aucun acheteur intelligent ne se laissera tromper par l'épreuve du verre d'eau: si on usait de supercherie envers quiconque, la personne exploitée a droit de recours sous la loi commune.

("LE MOULIN A EPICES," N. Y.)

Pour vendre leurs produits, certains manufacturiers de poudre à pâte peu scrupuleux, ont quelquefois recours à l'expédient connu sous le nom "d'épreuve du verre." Cette épreuve n'en est pas une en réalité, mais dans le cas où l'acheteur prévoyant, ne comprend pas que "l'épreuve" ainsi dénommée est une fraude purement et simplement, l'agent peut parfois le convaincre que la poudre à pâte qu'il vend, laquelle contient, bien entendu, de l'albumine d'oeuf, est supérieure à d'autres marques ne contenant pas cet ingrédient.

La Poudre à Pâte Magique se vend sans détours ni ruse. Elle est pure, substantielle et économique. Elle ne contient ni alun, ni aucun ingrédient préjudiciable. Pas d'albumine non plus. Lisez l'étiquette.

UN RENSEIGNEMENT UTILE.

Une règle pratique à observer consiste à employer plus de poudre à pâte et moins d'oeufs. En général une cuillerée à thé supplémentaire de Poudre à Pâte Magique remplacera un oeuf et l'économie ainsi réalisée sera considérable.